



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



NOTE D'INFORMATION n°2

PLAN DE FORMATION 2019/2020

**Circonscription
de
THONVILLE 1**

@ mél :
ce.ia57-ien-thionville@ac-nancy-metz.fr



**Inspection de l'Éducation
Nationale
Circonscription de Thionville 1
3 allée de la Terrasse
57100 – THIONVILLE**

☎ 03.82.88.64.02

☎ 03.82.83.17.28



**Cette note d'information est
à émarger obligatoirement
par tous les enseignants
de l'école, remplaçants
compris ;
elle est à conserver
en archives accessibles
à la consultation.**

Note reçue à l'école le :

NOM	Prénom	Date	Émargement



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LE CADRE

Le décret n°2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré stipule, dans son article 3, que les 108 heures annuelles sont réparties de la manière suivante :

- 36 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires,
- 48 heures consacrées à des travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des PPS,
- 6 heures de participation aux conseils d'école,
- 18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue (formation en présentiels et formation en Foad).

La présence aux animations pédagogiques est obligatoire dans leur totalité.

Si un enseignant n'est pas présent à une animation, il devra, de sa propre initiative, régulariser son absence.

À l'école élémentaire :

Les dix-huit heures d'animation pédagogique et de formation continue prévue dans les obligations réglementaires de service des enseignants sont obligatoirement centrées sur des actions dédiées à la maîtrise du langage et de la langue (neuf heures) et des mathématiques (neuf heures).

PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES 2019-2020

Le plan de formation destiné aux enseignants des écoles de Thionville, Terville, Manom et Nilvange se trouve en **Annexe**.

Les inscriptions au(x) parcours de formation optionnel(s) se feront par le biais d'un **questionnaire en ligne** dont le lien est le suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdBde41vf2fjP3TRICFQOOx7vyLlLmEECUYlxZYxdBvipZ9vg/viewform?usp=sf_link

Ce questionnaire sera à compléter durant la période **du 29 août 2019 au 11 septembre 2019** (7 heures).

Remarques :

Il est vivement conseillé de se munir du plan de formation pour remplir le questionnaire.

Le questionnaire est à remplir par tous les directeurs et par la majorité des enseignants de la circonscription (sauf PEMF, coordonnateurs Ulis-école, membres du Rased, pour qui l'inscription est facultative mais vaut engagement). Cette année encore, les EFS doivent remplir le questionnaire.

Lors de l'inscription, pour les parcours « au choix » cycle 1, les enseignants doivent obligatoirement effectuer trois choix DIFFÉRENTS (ce qui permettra d'avoir une variable d'ajustement pour certains parcours qui auront un nombre de places limité).

À l'issue des inscriptions, un **tableau récapitulatif** sera envoyé aux écoles avec, en rouge, les parcours de formation auxquels chacun devra participer en fonction de sa quotité de travail.

Quelques fiches de liaison seront envoyées pour les animations pédagogiques qui nécessiteront une organisation en plusieurs groupes ou pour celles qui comprendront une partie en Foad.

Un **calendrier** https://docs.google.com/spreadsheets/d/1fb9n319xA0swMxyXUDTRi_UIwloBpXswSB8IMDakBf0/edit?usp=sharing

Il sera mis à jour à régulièrement.

Ce fonctionnement permet à chacun d'être informé au plus tôt des dates et de pouvoir s'organiser au mieux.